



ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES (EISMV) DE DAKAR



Code:
KOE8W4GWZ



DIRECTION GENERALE

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DES RESSOURCES
HUMAINES

EISMV/2025/I/0045

AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET

**L'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV) de Dakar
cherche une société spécialiste en carrelage**

L'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV) de Dakar est un établissement public international d'enseignement supérieur vétérinaires à vocation professionnelle, commune à quatorze (14) Etats membres. Elle a été créée en 1968 par la volonté des Chefs d'Etats et de gouvernement de l'organisation commune Africaine et Malgache (l'OCAM).

Dotée de la personnalité internationale et de l'autonomie financière, l'EISMV bénéficie d'un régime financier spécial. Son instance suprême de décision est le Conseil d'administration constitué des ministres chargés de l'enseignement supérieur des pays membres et qui se réunit annuellement.

Ainsi pour le compte de l'année 2026, l'EISMV prévoit de s'attacher des services d'une structure spécialisée dans le domaine du carrelage (**corrections et nouvelles installations**) qui interviennent dans les blocs pédagogiques, administratifs, cité des étudiants et les annexes.

A cet, l'Ecole invite par la présente, les prestataires de service spécialisés dans ce domaine à soumettre une offre en vue de la conclusion d'un contrat d'une durée d'un (01) an renouvelable sous réserve d'une évaluation annuelle de performance satisfaisante du prestataire.

Le démarrage de l'exécution des prestations de service est prévu pour le 1^{er} janvier 2026.

De manière spécifique, les travaux de réparation consistent à :

- Procéder au carrelage dans les nouveaux espaces ;



- Procéder à la correction des endroits dans les bâtiments qui présentent des signes de dégradation ;
- Procéder aux travaux de carrelage de correction de fissures dans les blocs administratifs, pédagogique, cité des étudiants et annexes ;
- Répondre à toutes les sollicitations de l'administration pour la réparation ou l'exécution de tous les travaux techniques concernant les domaines du carrelage.

Les prestations doivent être exécutées dans le respect de la procédure de réparation et de maintenance des biens de l'EISMV.

1. Obligations du prestataire

Le prestataire doit se montrer disponible et disposé à assurer régulièrement ses prestations dans le cadre du présent marché.

L'organisation du travail et la fourniture des matériels de carrelage incombent entièrement au prestataire au cours des travaux. Lesdits matériels doivent être réceptionnés par le service compétent et la réception doit être sanctionnée par un bordereau de livraison, de devis et d'une facture avant leur utilisation

Les anciennes pièces doivent être inventoriées et retournées à l'administration.

2. Profil du prestataire

Pour la présente consultation, il est fait appel à des Sociétés de prestations compétentes et expérimentées, spécialisées dans le domaine du carrelage ayant capitalisé plus de trois (03) ans d'expérience dans le domaine.

3. Modalité d'intervention

Le prestataire retenu devra signer avec l'EISMV un contrat d'un an renouvelable sur la base d'une grille d'évaluation portant sur la satisfaction relativement à la qualité de service et au respect des engagements.

4. Conditions de soumission des offres

La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration. Le dossier de candidature doit comprendre obligatoirement les pièces suivantes :



ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES (EISMV) DE DAKAR



La partie technique de l'offre comprend :

- Une présentation complète de l'entreprise ainsi que la qualification du personnel clé (CV, plan de remplacement...) ;
- Une lettre de soumission précisant le prix de la prestation et dument signé par la personne compétente ;
- Attestations de deux prestations similaires réalisées datant d'au moins de trois (03) ans.

La partie financière de l'offre comprend :

- Une offre financière comprenant : La proposition détaillée d'organisation du service (planning, horaires, nombre et qualification des personnels ;

Les autres pièces de l'offre comprennent :

- Un extrait de l'enregistrement
- Une attestation de non faillite de moins de trois (3) mois ;
- Un quitus fiscal de moins de trois (3) mois (original) ;
- Une attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) de moins de trois (3) mois ;
- Une attestation de l'Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES) de moins de trois (3) mois ;

N.B. En cas de manquement de l'une de ces pièces l'offre sera déclarée irrecevable, une visite des locaux peut être organisée à la demande du ou de la soumissionnaire

5. Soumission des offres

Les avis de manifestations d'intérêt doivent être déposées sous plis fermés à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **28 novembre 2025 à 16h00** et porter expressément la mention « **Manifestation d'intérêt pour des travaux de carrelage** ».

Adresse: Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV) - BP 5077 Dakar Fann ou par courrier électronique: directiongenerale@eismv.org ou contact@eismv.org.

Aucun dossier n'est recevable après la date limite.



ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES (EISMV) DE DAKAR



Fait à Dakar, le 29 octobre 2025

Le Directeur Général

Professeur Yalacé Yamba KABORET